

DIRECTION DE L'ANALYSE, DES ETUDES ET DE LA COMMUNICATION

DAEC/07-403-50 du 22/10/07

PAPét - PROJET D'ETABLISSEMENT 2008-2009

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement Lycées et Collèges publics

Comme je vous l'avais annoncé au cours de l'année 2006-2007 une application informatique nouvelle a été développée et sera mise en œuvre dès le 22 octobre prochain. Elle a pour objet de recueillir non seulement vos PAPét. si vous souhaitez le faire évoluer, mais plus généralement les actions qui composent votre projet d'établissement.

Ce processus qui est décrit dans la note technique jointe et qui concerne tous les EPLE de l'Académie, lycées, lycées professionnels, collèges, EREA en détaille les différentes phases. C'est un outil qui doit faciliter les liaisons entre les échelons académique / départementaux et vos EPLE et conduira à terme vers la passation de contrats d'objectifs prévus par la loi.

Il s'agit enfin de mettre en œuvre résolument la globalisation des crédits alloués aux EPLE, gage d'une responsabilisation renforcée des établissements dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

Note technique de mise en place de l'application PAPeT – Projet
Année scolaire 2008/09

Pour préparer la rentrée 2008, l'application PAPeT – Projet (PP) se veut un outil d'échange et de dialogue entre l'établissement et les services du rectorat et des inspections académiques. L'établissement, via le web, pourra saisir un ensemble de données qui seront portées à la connaissance des services académiques.

A l'issue de la phase de dialogue prévue dans le calendrier ci-joint (annexe 1), l'autorité académique (recteur pour les lycées et lycées professionnels, IA-DSDEN pour les collèges) procèdera à la validation du PAPeT-Projet d'établissement et notifiera à l'EPLÉ une dotation prévisionnelle concernant l'année scolaire 2008-2009, en crédits et en heures, relevant respectivement des programmes 141 (enseignement scolaire public du second degré) et 230 (vie de l'élève).

Cette dotation comportera, d'une part, une enveloppe globalisée et d'autre part une ou des enveloppes spécifiques dont l'utilisation sera fléchée. Le but poursuivi est de donner aux chefs d'établissements le maximum de latitude dans l'utilisation de ces moyens pour leur permettre d'adapter leur gestion aux spécificités de leur environnement.

Vous trouverez en annexe 2 un tableau synoptique répertoriant l'ensemble des types d'action et leur mode de financement.

La nouvelle application web PAPeT – Projet sera ouverte le 22 octobre 2007 au matin à l'adresse suivante : <http://appli.agr.ac-aix-marseille.fr> pour les collèges, lycées, lycées professionnels et EREA publics de l'académie (ou depuis le portail établissement via « accès aux applications Intranet/Internet » et « accès aux applications STS web... (AREN'B) »).

Vous aurez accès, dans un premier temps, au **module 1 de l'application PP : PAPeT**, qui vous permettra, comme avec l'ancienne application PAPeT, de vous positionner par rapport aux objectifs stratégiques de l'Académie. Vous pourrez confirmer ou modifier les objectifs prioritaires que vous vous assignez et que vous aviez saisis lors de la première campagne en 2006-2007 ainsi que les indicateurs de suivi associés à ces objectifs pour la rentrée 2008 et éventuellement pour plusieurs années scolaires (objectif cible).

Dans un second temps, le **module 2 : Projet d'Etablissement** sera ouvert début janvier 2008 et vous permettra de décrire l'ensemble des actions, liées aux objectifs prioritaires du module PAPeT, qui constituera votre Projet d'établissement pour l'année scolaire 2008-2009.

⁽¹⁾ Le mail est celui de l'établissement sous la forme ce.uaj@ac-aix-marseille.fr

MODULE 1 : PAPeT

Pour vous connecter au premier module de l'application PP, vous vous identifierez avec votre numéro d'établissement (N° UAJ) et le mot de passe utilisé pour les autres applications. Le principe de connexion sera le même pour tous les modules.

La page d'accueil vous invite d'une part à aller renseigner la grille d'objectifs prédéfinis, d'autre part à télécharger et consulter des documents annexes (juridiques, méthodologiques, d'information...) qui pourraient vous être utiles. Au fil de votre saisie, vous aurez toujours la possibilité de revenir aux écrans précédents et notamment à la page d'accueil, en utilisant la barre de progression en haut de la page.

Après la page d'accueil, celle de l'« aide à la détermination des objectifs » vous propose de vous positionner dans une **grille d'objectifs actualisée, liée au Projet Annuel de Performance Académique (PAPA)**, pré-remplie à partir de votre saisie 2006-2007. Vous pourrez conserver cette saisie en validant en bas de la page, ou modifier et/ou actualiser votre PAPeT en décochant/cochant les objectifs souhaités. Vous avez également la **possibilité de libeller de 1 à 2 objectifs personnels**, liés à la volonté de votre établissement d'inscrire d'autres objectifs que ceux inscrits dans les 8 grands thèmes déjà présents.

Dans le cas d'objectifs personnels, ceux-ci feront l'objet d'une validation technique, à la fermeture de la campagne du module PAPeT.

La page suivante, « objectifs prioritaires » permet de définir votre stratégie d'établissement en choisissant de **1 à 3 objectifs prioritaires** parmi ceux déjà cochés à la page précédente. Pour chaque objectif prioritaire, vous devrez choisir de **1 à 2 indicateurs de suivi** dans la liste proposée, que vous pourrez télécharger sur cette page également, puis renseigner les chiffrages 2006, 2007 et vous donner une cible à l'horizon 2010.

Le module PAPeT sera fermé pour tous les établissements le 30 novembre 2007.

Du 1^{er} au 10 décembre 2007, les services départementaux, pour les collèges, et académique, pour les lycées et lycées professionnels, étudieront les « objectifs personnels » des établissements concernés et pourront, le cas échéant, les informer par mail⁽¹⁾ de la réouverture de leur campagne PAPeT pour prendre en compte une remarque technique et modifier ainsi le libellé d'objectif. Les remarques ne pourront évidemment porter que sur la « forme ».

S'agissant des lycées, lycées professionnels et EREA, du 10 au 15 décembre 2007, une première réunion de la commission académique de validation des PAPeT – Projet aura lieu, à l'issue de laquelle un message vous sera adressé.

⁽¹⁾ Le mail est celui de l'établissement sous la forme ce.uj@ac-aix-marseille.fr

MODULE 2 : PROJET D'ETABLISSEMENT

Dès début janvier 2008, vous pourrez saisir les différents éléments de votre projet d'établissement pour 2008-2009. A cet effet, il vous sera loisible de :

- commenter, dans l'espace prévu à cet effet, les axes du projet d'établissement résultant de la **réflexion collective** menée dans l'établissement.
- **saisir jusqu'à 15 actions** que vous souhaitez mettre en place pour l'année scolaire 2008-2009. Par la suite, la liste des actions saisies se mettra à jour automatiquement et vous pourrez les modifier en revenant à cet écran d'accueil, avec la barre de progression en haut de la page. Pour chaque action, les écrans suivants représentent des étapes de saisie.
- **saisir l'avis du conseil d'administration** et, le cas échéant, indiquer les dates de signature des conventions. En outre, vous aurez la possibilité de joindre le compte-rendu du Conseil d'Administration aux données de l'application PP.

Les étapes permettant de définir en détail une action sont les suivantes :

- « description de l'action »

L'établissement choisit à partir de menus déroulant,

- o le **type d'action** souhaité
- o éventuellement le **thème associé** au type d'action et le thème secondaire

Il existe 3 grands types d'actions :

- **les actions dont le financement entre dans une dotation globale sur critères** (c'est-à-dire que le montant de la dotation qui leur est destiné n'est lié qu'à des critères objectifs et pas à l'instruction de demandes de subvention présentées dans le projet),
- **les actions dont le financement entre dans une dotation globale sur instruction** (c'est-à-dire qu'un montant, inclus dans la dotation globale, est lié à l'instruction de l'ensemble de ces actions)
- et **les actions individualisées** dont le financement accordé est spécifiquement lié à une action particulière et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Chaque action sera associée à un des objectifs prioritaires du module PAPeT.

- détermination des « élèves concernés »
- désignation d'un « coordonnateur »

Toutes les actions ont un **référént dans l'établissement** et éventuellement un ou plusieurs autres membres de l'équipe éducative qui y prennent part.

- désignation d'un « partenaire associé » (facultatif)

Pour chaque action liée à un partenaire extérieur, vous pourrez télécharger un modèle de **convention** qui sera fonction du type d'action et qui sera obligatoire dans ce cas.

- détermination du « calendrier »
- élaboration d'un « budget prévisionnel »

Chaque action a un budget prévisionnel qui en décrit le financement en vue de sa mise en œuvre. Selon le type d'action, les lignes de budget à renseigner peuvent varier ; cependant, l'établissement aura toujours la possibilité de solliciter un financement auprès des services académiques ou bien de prendre sur son budget propre pour mener cette action.

- préparation de l'« évaluation »

⁽¹⁾ Le mail est celui de l'établissement sous la forme ce.uaj@ac-aix-marseille.fr

Dès la description de l'action, vous devrez préparer les modalités de son évaluation. Cette évaluation est double :

- o une **évaluation quantitative**, où vous pourrez définir un indicateur ou éventuellement en sélectionner un dans la liste (cf. module PAPeT) et pour lequel vous noterez le résultat attendu,
- o et une **évaluation qualitative**, où vous devrez décrire le mode d'évaluation et le résultat attendu.

Un nouveau module de l'application PP sera ouvert en octobre 2009 pour vous permettre de saisir le résultat des évaluations, par action réalisée en 2008-2009.

Le module Projet d'Etablissement sera fermé pour tous les établissements le 29 février 2008.

Du 3 mars au 15 avril 2008, un troisième module, ouvert aux seuls services instructeurs des IA et du rectorat, permettra le traitement des actions individualisées et d'autres entrant dans une dotation globale.

Du 15 avril au 15 mai 2008, la commission académique de validation se réunira à nouveau pour valider l'ensemble des Projets d'établissement ainsi que le financement global et individualisé des actions portées à sa connaissance, au travers de l'application PP.

Du 15 au 31 mai 2008, les services académiques devront finaliser, d'une part les contenus des lettres de validation et d'autre part, les dotations aux établissements, en heures et en euros. Les lettres et les dotations allouées seront adressées début juin aux établissements en vue de la préparation de la rentrée 2008.

Si vous avez des questions à poser sur une des étapes de l'application PP, ou pour toute autre information relative au PAPeT – Projet, veuillez contacter les services concernés par mail à : svp-pp@ac-aix-marseille.fr (vous pouvez utiliser le lien « contact » dans la barre de navigation en bas de page) ou à la DAEC par téléphone : Carine GIRIEUD au 04.42.91.73.52 - Ida LENZI au 04.42.91.73.54.

Les modules PAPeT et Projet d'Etablissement seront accessibles en « visualisation », pour chaque établissement, après la fermeture de la campagne de chaque module, en se reconnectant à l'application PP comme précédemment. Ce module permettra d'une part la visualisation à l'écran, l'impression de l'écran et d'autre part la possibilité de télécharger un certain nombre de données via excel.

⁽¹⁾ Le mail est celui de l'établissement sous la forme ce.uaj@ac-aix-marseille.fr